

Composition et niveau de la redevance d'abonnement

Suivi de la décision D-2008-024

Rencontre technique du 25 juin 2008



Redevance

- ◆ **La redevance d'abonnement est la composante fixe du tarif**
- ◆ **La redevance d'abonnement est un élément de la stratégie tarifaire des distributeurs qui peut prendre en compte plusieurs facteurs dont**
 - les composantes et le niveau des coûts d'abonnement
 - la stabilisation des revenus
 - la structure du tarif
 - le signal de prix
- ◆ **L'établissement de la redevance n'est donc pas un exercice unidimensionnel**
 - Il n'existe aucune règle absolue à ce sujet

Coûts d'abonnement

- ◆ Les coûts d'abonnement normalement considérés sont ceux indépendants de la consommation d'énergie

<u>Coûts considérés</u>	<u>Coûts exclus</u>
Services à la clientèle (relève de compteurs, facturation, encaissement, recouvrement, subtilisation, réponse téléphonique, plaintes et réclamations et relations avec le milieu)	Fourniture
Mesurage (acquisition, installation et entretien des appareils de mesurage)	Transport
Branchement	Distribution (excluant le réseau minimum)
Réseau minimum	Autres (PGÉE, encaisse, ...)

Composition détaillée des coûts

- ◆ Ensemble des revenus requis qui ne sont reliés ni à la puissance, ni à l'énergie

Coûts d'abonnement aux tarifs domestiques (R-3644-2007)	Ensemble des revenus requis		Niveau actuel de la redevance	Scénario alternatif
	(M\$)	(¢/jour)	(¢/jour)	(¢/jour)
Services à la clientèle	422,2	33,18	33,18	19,10
Relève des compteurs	80,0	6,29	√	√
Facturation	42,6	3,35	√	√
Encaissement	19,4	1,52	√	√
Recouvrement	117,0	9,19	√	√*
Subtilisation	9,2	0,72	√	√*
Réponses téléphoniques	164,6	12,93	√	√*
Plaintes et réclam.	10,4	0,82	√	√
Relations avec le milieu	4,4	0,35	√	√
Réseaux autonomes - Autres	3,7	0,29	√	√
Revenus (frais d'adm. & d'ouv. doss.)	-43,1	-3,38	√	√
Ventes et commercialisation	13,9	1,09	√	√
Mesurage	75,1	5,90	5,90	5,90
Réseau (Abonnement)	365,2	28,70		
Branchement	46,1	3,63	1,56	
Réseau minimum	319,1	25,07		
Total	862,6	67,78	40,64	25,00

* Montant partiel

Balisage

REDEVANCE POUR 30 JOURS AU 1^{er} AVRIL 2007 SECTEUR RÉSIDENTIEL

Villes	Redevance	
	¢/jour	ou \$CA/mois ¹
<u>Villes canadiennes</u>		
Montréal, QC	40,64	12,19
Charlottetown, PE	74,23	22,27
Edmonton, AB	51,73	15,52
Halifax, NS	36,10	10,83
Moncton, NB	63,87	19,16
Ottawa, ON	26,27	7,88
Regina, SK	51,03	15,31
St. John's, NL	51,97	15,59
Toronto, ON	41,43	12,43
Vancouver, BC	12,30	3,69
Winnipeg, MB	20,80	6,24
<i>Moyenne canadienne</i>	42,76	12,83
<u>Villes américaines</u>		
Boston, MA	24,78	7,43
Chicago, IL	34,22	10,27
Detroit, MI	24,28	7,28
Houston, TX ²	0,00	0,00
Miami, FL	19,92	5,98
Nashville, TN	32,33	9,70
New York, NY	45,40	13,62
Portland, OR	28,90	8,67
San Francisco, CA	17,09	5,13
Seattle, WA	11,25	3,38
<i>Moyenne américaine</i>	23,82	7,15
<i>Moyenne</i>	33,74	10,12

¹ Le taux de change utilisé est de 0,8650 \$ au 1^{er} avril 2007.

² Un prix fixe d'énergie s'applique.

- ◆ La redevance appliquée par le Distributeur se compare à la moyenne des autres distributeurs
- ◆ Le niveau de la redevance diffère largement selon le distributeur et reflète des différences au niveau
 - des composantes de coût retenues
 - du niveau de ces coûts
 - de la stratégie tarifaire adoptée

Balisage (suite)

- ◆ Il n'existe pas de règle absolue quant à la portion des coûts du réseau minimum à inclure dans la redevance
- ◆ La redevance d'un bon nombre de distributeurs canadiens ne couvre pas la totalité des coûts d'abonnement
 - Il est clair que la redevance est un élément de la stratégie tarifaire et que d'autres facteurs sont également considérés dans son établissement

Hausse de la redevance

- ◆ La hausse de la redevance à 67,78 ¢/jour permettrait de récupérer la totalité des coûts d'abonnement
- ◆ La hausse de la redevance doit être compensée par la baisse de l'un ou l'autre des prix d'énergie, ce qui va à l'encontre de la stratégie tarifaire d'améliorer le signal de prix
 - Tous les kWh consommés coûtent en moyenne 9,79 ¢/kWh

Tarifs D et DM	Structure tarifaire				Dispersion des impacts tarifaires	
	Redevance ¢/jour	1 ^{re} tranche ¢/kWh	2 ^e tranche ¢/kWh	Ratio 2 ^e / 1 ^{re}	Baisse [Min ; Max]	Hausse [Min ; Max]
1 ^{er} avril 2008	40,64	5,40	7,33	1,36		
Hausse de la redevance et baisse équivalente des 2 tranches	67,78 66,8%	4,92 -9,0%	6,67 -9,0%	1,36 0,00	42% des clients [-9% ; 0%]	58% des clients [0% ; 67%]
Hausse de la redevance et baisse équivalente de la 1 ^{re} tranche	67,78 66,8%	4,27 -20,8%	7,33 0,0%	1,71 0,00	64% des clients [-3% ; 0%]	36% des clients [0% ; 67%]

Baisse de la redevance

- ◆ La baisse de la redevance à 25 ¢/jour doit être compensée par une augmentation de l'un ou l'autre des prix d'énergie
 - La baisse de la redevance contribuerait à la réalisation de la stratégie tarifaire d'améliorer le signal de prix

Tarifs D et DM	Structure tarifaire				Dispersion des impacts tarifaires	
	Redevance ¢/jour	1 ^{re} tranche ¢/kWh	2 ^e tranche ¢/kWh	Ratio 2 ^e / 1 ^{re}	Baisse [Min ; Max]	Hausse [Min ; Max]
1 ^{er} avril 2008	40,64	5,40	7,33	1,36		
Baisse de la redevance et hausse équivalente des 2 tranches	25,00 -38,5%	5,68 5,2%	7,71 5,2%	1,36 0,00	58% des clients [-38% ; 0%]	42% des clients [0% ; 5%]
Baisse de la redevance et hausse équivalente de la 2 ^e tranche	25,00 -38,5%	5,40 0,0%	7,99 9,0%	1,48 0,00	62% des clients [-38% ; 0%]	38% des clients [0% ; 9%]

Baisse de la redevance (suite)

◆ Effets d'une baisse de la redevance

- Amélioration négligeable du signal de prix par rapport au scénario actuel
- Baisse de facture perçue comme une baisse de signal de prix
- Génère une plus grande dispersion des impacts tarifaires
- Favorise certains clients
 - Clients qui ne consomment pas régulièrement toute l'année, notamment les propriétaires de chalet ou les personnes passant l'hiver ailleurs qu'au Québec
 - Clients qui disposent d'une autre source de chauffage et qui ne consomment que très rarement en 2^e tranche

Proposition du Distributeur

- ◆ **Le Distributeur propose de maintenir le gel de la redevance**
 - La redevance actuelle permet de couvrir la totalité des coûts de services à la clientèle et de mesurage ainsi qu'une portion des coûts de branchement
- ◆ **Le gel de la redevance correspond en termes réels à une baisse**
 - Le gel autorisé par la Régie est équivalent, depuis 2004, à une baisse de 11,8 % sans diminuer la facture des clients
- ◆ **La stratégie actuelle d'augmenter deux fois plus le prix de la 2^e tranche que celui de la 1^{re} combinée au gel de la redevance continue d'améliorer la progressivité du tarif et par le fait même, le signal de prix**
 - Le prix de la 2^e tranche est passé de 5,97 ¢/kWh à la fin du gel tarifaire en 2003 à 7,33 ¢/kWh au 1^{er} avril 2008